

## Annexe A: Exigences minimales envers les athlètes

EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
<b>Développement de la performance</b>	Un développement annuel de la performance doit être reconnaissable et pouvoir être prouvé – d'une part par les résultats aux concours, d'autre part dans d'autres domaines également, car un recul au niveau des résultats dans le développement d'un jeune athlète en raison de blessures ou de pressions excessives doit être pris en considération, raison pour laquelle des progrès annuels ne sont pas toujours réalisables. L'athlète peut être rétrogradé si les performances stagnent pendant quatre ans ou ne se développent pas suffisamment pendant cette période pour pouvoir accéder à une classification supérieure.						
<b>Performance</b>	Atteint régulièrement des places en finale dans les championnats individuels cantonaux ou confirme sa performance à l'issue de tirs de détection organisés	Figure parmi les 15 meilleurs dans les championnats individuels régionaux ou nationaux ou dans le classement des Shooting Masters	Confirme un potentiel aux participations régulières des Shooting Masters	<b>Olympique O et non-olympique n.O.:</b> Est sélectionné pour les concours internationaux. Confirme un potentiel aux participations régulières des Shooting Masters <b>Juniors:</b> Classements dans le top 8 dans les disciplines olympiques aux CM, CE et Coupe du Monde des Juniors	<b>Olympique O:</b> Participation aux CM, CE ou à la Coupe du Monde (critères de sélection remplis) <b>Non-olympique n.O.:</b> Classement dans le top 8 aux CISM, CM, CE ou une médaille en individuel à la finale de la Coupe d'Europe	<b>Cadre olympique CO:</b> Classement dans le top 8 aux Jeux Olympiques. Classification jusqu'aux prochains Jeux Olympiques <b>Cadre national N:</b> Classement dans le top 8 aux CM, CE, EG ou à la Coupe du Monde	Marque et domine sur quatre ans et plus une discipline internationale. Classification jusqu'aux prochains Jeux Olympiques
<b>Technique</b>	A atteint le 4e niveau de formation selon la brochure technique J+S	Utilise les techniques selon la brochure technique J+S dans toutes les positions et disciplines	L'utilisation des techniques selon la brochure technique est confirmée dans l'ESPIE	Mise en œuvre de la technique en conditions de stress et affinage de la technique dans la discipline primaire			
<b>Engagement</b>	Montre de l'intérêt pour des entraînements complémentaires et supplémentaires	Volonté à effectuer l'ESPIE et à mettre en place des solutions scolaires et de logement. Le soutien de l'environnement est particulièrement important dans le cas des mineurs	Engagement à s'impliquer encore plus et signature d'un accord avec le CRP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement clair en rapport à l'implication, la mise des priorités et la loyauté</li> <li>Adaptation de la situation professionnelle et du logement</li> <li>Signature d'un accord avec la FST</li> </ul>			
<b>Biographie</b>	A partir de 12 ans après au moins un an d'entraînement en J+S	Au plus tôt à partir de 14 ans révolus	Au plus tôt à partir de 15 ans révolus. Dans certains cas exceptionnels, lorsqu'il est possible de mettre en place une solution scolaire et d'entraînement (classe de promotion du sport) de niveau enseignement secondaire du premier degré, la classification s'effectue par le responsable de la Promotion de la Relève sur la base d'une «estimation de l'entraîneur». Les athlètes continuent d'être promus par le CLP. Dans certains cas exceptionnels, le Comité de sélection ESPIE peut approuver une promotion au CRP. Si l'athlète n'arrive pas à aller en Elite T4 ou E1 jusqu'à 25 ans révolus, celui-ci sera rétrogradé en athlète F.	Courant, après plusieurs années d'entraînement dans un CRP ou une installation équivalente	Si possible à partir du 20e anniversaire, le plus tard à partir de 25 ans au CNP ou dans une installation équivalente.  Les mesures suivantes seront prises si les performances stagnent sur quatre ans, s'il n'y a aucune ou guère d'évolution visible, si une sélection pour un concours pour le titre n'a pas été possible pendant cette période: a. Une rétrogradation est envisagée b. Il peut y avoir une rétrogradation partielle c. Un athlète est rayé des cadres du Sport d'élite et rétrogradé en tant qu'athlète F		

## Annexe A: Exigences minimales envers les athlètes

EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
<b>Biographie Personnes venant d'autres horizons</b>	<p>Les talents venant d'autres horizons seront sélectionnés lors des manifestations cantonales, les Championnats suisses ou dans d'autres disciplines sportives. L'âge de la personne n'a aucune importance ici. A l'issue de la détection, une première mesure ESPIE sera effectuée pour ces personnes.</p>		<p>La personne venant d'autres horizons sera affectée à un camp de base, un CRP ou un CNP correspondant à son âge et à ses possibilités.</p>	<p>La personne venant d'autres horizons pourra être rétrogradée en athlète F si elle stagne pendant quatre ans, si le passage dans une classification supérieure T4 ou E1 n'est pas possible.</p>	<p>Après plusieurs années d'entraînement dans un CNP ou une installation équivalente</p>		
EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M